

Berhain	Flamierge	Grandviver	Nanciry	Stocquet
Bertogne	Flamisoul	Gréay	Rolley	Troismont
Bethomont	Frenet	La Boissine	Rouette	Tronle
Champs	Gives	Longchamps	Roumont	Trouhéroul
Compogne	Givroulle	Mande-St-Étienne	Salle	Wigny
Fays	Givry	Monaville	Sery	Withimont

Votre rue/village n'est pas dans cette liste ? Vous ne faites donc pas partie de la zone 5.

TRI

SAC BLEU/GRIS • Pour la fraction résiduelle (déchets **non compostables**, **non recyclables**, non dangereux, non inertes, hors encombrants).

SAC BIODÉGRADABLE (VERT) • Pour la fraction organique (déchets **compostables**).

SAC PMC (BLEU TRANSPARENT) • Pour les emballages, bouteilles et flacons en **plastique**, les emballages **métalliques** et les cartons à boissons (**tétrabrick**).

PAPIERS ET CARTONS • Ces déchets doivent être propres, secs, **triés** et pliés (à mettre dans une **caisse en carton** ou à **ficeler**). Les films plastiques de protection sont à enlever. Le saviez-vous ? Un carton souillé ne se recycle pas ! Un carton à pizza se jette dans la fraction résiduelle (ou découpé en petits morceaux dans la fraction organique)

ENCOMBRANTS • Le **bois** (mobilier, planches...), les **métaux** (ferraille...) et les déchets **non recyclables** (seau, valise, fauteuil...).

COLLECTES

FRACTIONS RÉSIDUELLE ET ORGANIQUE

LE LUNDI • Vos sacs doivent être déposés **en bord de voirie au plus tôt à 20 heures la veille** de la collecte, **au plus tard à 6 heures** le jour de la collecte.

PMC

UN LUNDI SUR DEUX • Vos sacs doivent être déposés **en bord de voirie au plus tôt à 20 heures la veille** de la collecte, **au plus tard à 5 heures** le jour de la collecte.

PAPIERS ET CARTONS 2026

LES MERCREDIS **28 JANVIER, 25 MARS, 27 MAI, LE JEUDI 23 JUILLET, LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE ET LE VENDREDI 13 NOVEMBRE** • Vos papiers/cartons doivent être déposés **en bord de voirie au plus tôt à 20 heures la veille** de la collecte, **au plus tard à 5 heures** le jour de la collecte.

ENCOMBRANTS 2026

DU LUNDI 30 MARS AU MERCREDI 1^{ER} AVRIL (PRINTEMPS) ET DU LUNDI 21 AU MERCREDI 23 SEPTEMBRE (AUTOMNE) • Uniquement sur inscription : du lundi 9 au mercredi 18 mars (printemps) et du lundi 31 août au mercredi 9 septembre (automne) sur www.bastogne.be ou au 061 62 16 16. Les encombrants sont à **sortir le premier jour** de la semaine de ramassage (soit, le lundi).

JOURS FÉRIÉS 2026

Une collecte communale qui tombe un jour férié est **SOIT avancée d'un jour, SOIT reportée d'un jour**. Une collecte **PMC** qui tombe un jour férié est **annulée**.

➔ DANS VOTRE ZONE

Fractions résiduelle et organique : la collecte programmée le lundi 6 avril est reportée au mardi 7 avril, et celle du lundi 25 mai est reportée au mardi 26 mai.

PMC : la collecte des PMC programmée le lundi 25 mai est annulée.

Une question ou un signalement à propos de vos collectes ?

Contactez :

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Ramassage des fractions résiduelle et organique

061 62 16 74 - environnement@bastogne.be

IDELUX

Ramassage des PMC et des papiers/cartons

063 23 19 87 - collectes@idelux.be